

Compte Rendu de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2014

Le trois octobre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : Mme Emilie FRUTOSO, Mme Annie NOGIER, Mme Mélanie GAYDIER, Mme Liliane HEUZE, Mme Magali ROBERT, Mme Séverine GARNIER, M André BERTERO, M René BERTOLINA, M Boris FLAUD, M Vincent BACHET, M Jacques CAMPION, Mme Sophie KERNEN, M Max FONTAINE,

Après avoir vérifié la présence de tous les membres, le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal nomme Madame Mélanie GAYDIER comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2014 :** le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2014.
- 2- Proposition du Maire pour l'élection d'un premier adjoint en remplacement de Monsieur Bernard MOLARD démissionnaire :** Après un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose Monsieur René BERTOLINA au poste de premier adjoint. Le vote s'est effectué à bulletin secret conformément à la proposition de Monsieur le Maire.
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur René BERTOLINA au poste de premier adjoint.
- 3- Proposition du Maire pour l'élection d'un quatrième adjoint en remplacement de Monsieur René BERTOLINA élu premier adjoint :** Après un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose Madame Séverine Garnier au poste de quatrième adjointe. Le vote s'est effectué à bulletin secret conformément à la proposition de Monsieur le Maire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix pour, 1 abstention
Approuve la nomination de Madame Séverine GARNIER au poste de quatrième adjointe
- 4- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense en remplacement du premier adjoint démissionnaire.** Sur proposition du Maire Madame Séverine Garnier a été proposée pour être en charge des questions défense.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné, à l'unanimité, Madame Séverine GARNIER en charge des questions défense.
- 5- Signature d'une convention avec l'association Micro :** Monsieur le Maire fait état du fait que l'association Micro assure l'éveil musical à l'école, tous les lundis et vendredis, dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP). A ce titre, il

propose, que soit versée à cette association une subvention de 2 000€ pour l'année scolaire.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette proposition et, autorise, à cet effet, Monsieur le maire à signer la convention y afférente.

- 6- Signature d'une convention avec l'association Art et couleur :** Monsieur le Maire fait état du fait que l'association Art et Couleur assure l'éveil danse Latine à l'école, tous les lundis, dans le cadre des TAP. A ce titre, il propose qu'une subvention de 1 000€ pour l'année scolaire soit versée à cette association.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette proposition et autorise, à cet effet, Monsieur le maire à signer la convention y afférente.

- 7- Désignation d'un conseiller municipal en charge du tourisme auprès de l'office du tourisme du massif des Costes en remplacement de Madame Jihane DUSSART démissionnaire :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les raisons qui ont poussées Madame Jihane DUSSART à démissionner du conseil municipal ne sont pas celles évoquées dans un journal Salonnais. Après ce préliminaire, Monsieur le Maire demande parmi les conseillers municipaux qui souhaitent se porter candidat. Madame Magali ROBERT se porte candidate. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la désignation de Madame Magali ROBERT comme conseillère municipale en charge du tourisme auprès de l'office du tourisme du massif des Costes.

- 8- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société ARG Solutions l'installation d'un logiciel de gestion et de suivi des concessions du cimetière :** Monsieur le Maire fait état du fait que la gestion des concessions du cimetière devrait être gérée de manière interactive et numérique. Aussi, il est proposé d'installer un logiciel de gestion et de suivi des concessions d'un montant de 432,00€ (pour l'installation de ce logiciel) et 30,00€ par mois (pour son suivi). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'installation du logiciel de gestion du cimetière.

- 9- Autorise la rénovation de l'éclairage Public :** Le dossier étant complexe, cette question a été repoussée à un prochain Conseil municipal.

- 10- Approuver une décision modificative au budget 2014 :** Monsieur le Maire a expliqué qu'il était nécessaire de transférer sur chapitre 21 la somme de 15 000€ prévu, à ce jour, au chapitre 23, en raison de la réalisation de travaux à l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le transfert de cette somme du chapitre 23 sur le chapitre 21.

- 11- Fixer le montant limite des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dont le Maire peut être chargé par délégation pour la durée de son mandat :** En complément de la délibération en date du 9 mai 2014 déléguant cette compétence au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la fixation d'un montant limite égal à la somme de 5 000€.

- 12- Modification d'une erreur matérielle de la délibération en date du 20 juin 2014 des membres de la commission finances, aux termes de laquelle Monsieur Boris FLAUD avait été oublié.**

Après les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal a accepté la modification de la délibération en date du 20 juin 2014 fixant les membres de la commission finances.

13- Donner délégation de signature à un membre du Conseil Municipal en vue de délivrer toute autorisation d'urbanisme pour tout projet dont Monsieur le Maire pourrait être intéressé. Après le retrait de Monsieur le Maire et de Madame FRUTOSO Emilie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation de signature en vue de délivrer toute autorisation d'urbanisme pour tout projet dont le Maire pourrait être intéressé à Monsieur René BERTOLINA.

14- Questions diverses, informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres de la place du boulodrome ainsi que dans l'avenue L MERENDOL devront être taillés. De la même, il précise que le Séphora situé devant le cercle sera à abattre en raison de son dépérissement et de son caractère menaçant. Il sera donc nécessaire de mettre ces deux points à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Dotation de Solidarité Communautaire sera doublée pour l'année 2014. Le montant total de cette dotation s'élèvera donc à 57.331,25€ et sera destinée à des travaux d'investissement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission chargée de choisir le nouveau gérant du cercle communal a arrêté son choix sur Monsieur Claude UBASSI.
- Madame Liliane HEUZE attire l'attention sur le fait de la dangerosité de la circulation automobile entre l'école et la salle polyvalente au moment de la sortie des classes. Un contrôle sera fait afin de bien maîtriser la situation avant qu'une décision ne soit prise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 8 novembre 2014 à 11h00.

Mélanie GAYDIER
La secrétaire de séance

André BERTERO
Maire d'AURONS